Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610065-DE

Belle Isle EN TERRE

DÉLIBÉRATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION	
9 octobre 2026	
DATE D'AFFICHAGE	
9 octobre 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
PROCURATIONS	3
VOTANTS	15

L'an deux mille vingt-six, le quinze octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-ISLE-EN-TERRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François LE MARREC, Maire.

Présents : Monsieur François LE MARREC, maire, Madame Amandine TREMEL, Madame Yvette BAZARD adjointes, Monsieur Eric FRANCIOSI adjoint, Madame Nolwenn MARTIN, Monsieur Guy CONNAN, Madame Leigh BARRET, Monsieur Jacques RIOU Monsieur Christian PERNES, Madame Muriel LASPOUGEAS, Monsieur Emmanuel LUTTON, Monsieur Erwan VALLEE

Procuration : Monsieur Bernard BROUDER à Madame Amandine TREMEL
Madame Jade GRARD à Monsieur Eric FRANCIOSI
Madame Stéphanie BLAIZE à Monsieur Emmanuel LUTTON

Secrétaire de Séance : Madame Nolwenn MARTIN

N° 2026-10-065

Recrutement de 3 agents recenseurs – recensement de la population 2027

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un recensement de la population aura lieu sur la commune **du 21 janvier au 20 février 2027**.

Dans cette optique, il convient de procéder au recrutement de 3 agents recenseurs et fixer leur mode de rémunération.

L'agent recenseur ne doit pas exercer de fonctions électives dans la commune qui l'emploie (article L 231 du Code électoral) et peut être désigné parmi les membres du personnel communal ou embauché spécifiquement (recours à des contractuels de droit public à durée déterminée). La période de travail est fixée du 4 janvier 2027 au 20 février 2027 puisqu'elle inclut 2 1/2 journées de formation et la tournée de reconnaissance avant la collecte des informations.

L'INSEE n'a pas de recommandation à formuler concernant la rémunération des agents recenseurs, cette rémunération relève de l'appréciation des communes. Considérant que le recensement est une opération ponctuelle l'emploi d'agents permanents n'est pas nécessairement justifié.

Une dotation sera versée par l'Etat (INSEE) (en 2016 elle était de 2362 €, en 2022 elle était de 2008 €)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2002 – 276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003 – 485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003 – 561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le
ID : 022-212200059-20261015-202610065-DE

Considérant la nécessité de recruter 3 agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement de 2027 ;

Pour rappel, les tarifs de 2022

- 1 forfait brut correspondant à la tournée de reconnaissance	200 €
- 1 forfait brut correspondant à la tournée de collecte et la restitution des données	300 €
- 1 forfait brut additionnel par feuillet de logement	1 € / logement
- 1 forfait brut pour les deux 1/2 journées de formation	90 €

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident :

- Décide la création de 3 postes d'agents recenseurs vacataires pour assurer les opérations de recensement de la population du 4 janvier 2027 au 20 février 2027,

- Décide de l'attribution des rémunérations définies ci-dessous :

• 1 forfait brut correspondant à la tournée de reconnaissance	220 €
• 1 forfait brut correspondant à la tournée de collecte et la restitution des données	500 €
• 1 forfait brut pour les deux ½ journées de formation	90 €

• Indemnité frais de déplacement (selon le barème des indemnités kilométriques en vigueur)

- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents nécessaires pour la bonne exécution de ces opérations de recensement

POUR COPIE CONFORME

Le Secrétaire de séance,

Nolwenn MARTIN

Le Maire,

François LE MARREC

MAIRIE de BELLE-ISLE-en-TERRE (Côtes-d'Armor)